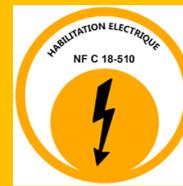


HABILITATION ELECTRIQUE

Module recyclage intervention BT de remplacement et raccordement

BS



OBJECTIFS

Mettre à jour ses compétences acquises lors de son habilitation électrique intervention BT de remplacement et raccordement.

COMPETENCES VISEES

- Connaître les dangers de l'électricité.
- Identifier Les appareillages électriques.
- Connaître les distances et zones d'environnement.
- Savoir les limites et procédures des interventions basse tension élémentaires.
- Effectuer le remplacement d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire d'un appareil d'éclairage.
- Effectuer le remplacement d'un socle de prise de courant ou d'interrupteur.
- Assurer le raccordement électrique d'un matériel sur un circuit en attente protégé et mise hors tension.
- Réarmer un dispositif de protection.



ORGANISATION – DUREE

Formation théorique de 6h00 + 2h00 de pratique

CONTENU DE LA FORMATION

- Retour d'expérience ayant pour but :
 - D'analyser les accidents et presque accidents.
 - D'analyser ses pratiques professionnelles.
- Citer les limites de son titre d'habilitation.
- Citer les équipements de protection collective.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux opérations.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT élémentaire.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'article 13.

Exercices pratique

DELAI D'INSCRIPTION

Inscription dans un délai de 15 jours, au plus tard, avant le début de formation.

HABILITATION ELECTRIQUE

Module recyclage intervention BT de remplacement et raccordement - BS



METHODES PEDAGOGIQUES

Méthode active participative basée sur l'alternance de transmission de savoirs et ateliers pratiques afin de mettre en application le vécu professionnel des apprenants.

Accompagnement personnalisé par des méthodes d'écoute et de questionnement

MODALITES PEDAGOGIQUES

Le déroulement de la formation **alterne les parties théoriques et pratiques.**
- Etude de cas, exposé interactif, démonstration pratique, mises en situations.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur, vidéoprojecteur, matériel de balisage, tapis de sol isolant, protection faciale, vérificateur d'absence de tension, gants isolant, matériels de condamnation d'ouvrage électrique, divers équipements d'installation électrique.

EVALUATION – CERTIFICATION

Participation active à tous les chapitres

Evaluation formative : Questionnaire type QCM en fin de partie théorique comportant 20 questions (taux de réussite $\geq 70\%$).

2 mises en situation afin de valider les compétences acquises des apprenants et consignées dans une grille d'évaluation conformément au dispositif de la Norme NFC18/510.

Evaluation Certificative. Délivrance d'un Certificat de réalisation à l'employeur conformément aux exigences du Ministère du Travail (Art.6353-1 du code du Travail).

Attestation de suivi de formation

Un Avis d'Habilitation + titre d'habilitation remis à l'employeur.

MAINTIEN – ACTUALISATION DES COMPETENCES

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir avec l'employeur. La périodicité recommandée est de 3 ans.

INTERVENANT

Formateur en habilitation électrique

durée

8 heures en présentiel

Public

Personnel non électricien qui opère dans des zones où existent des pièces nues sous tension en basse et/ou haute tension.

Prérequis

Avoir validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.

Effectif

10 personnes maximum

Organisation

Formation assurée en INTRA

Niveau de connaissance préalable pour suivre cette formation

Une compréhension du Français et savoir écrire sont nécessaires afin de comprendre les éléments appris.

Document nécessaire

Titre d'habilitation ou avis d'habilitation.

Bulletin d'inscription à une session de formation.

Questionnaire: auto positionnements et recueil des besoins & attentes des participants.

Accessibilité aux personnes présentant un handicap

Prendre contact avec le centre de formation SPFO afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et de mise en place de la formation. (interprète, accès PMR, etc.)

Réglementaire

Art. R. 4544-5 à Art.4544-11 du Code du Travail
Norme NFC 18/510

Habilitations



Tarifification

Sur devis